



Ville de Tournai

Conseil Communal

Compte-rendu de la séance du 29 septembre 2008

✓ **Le Centre de la Marionnette de la Communauté française est reconnu comme musée**

Le Conseil Communal est informé de la reconnaissance du Centre de la Marionnette de la Communauté française de Belgique comme Musée des Arts de la Marionnette de la Communauté française par Madame la Ministre, Fadila LAANAN.

Le Collège Communal a proposé Messieurs les Echevins Yves DE GREEF et Claude MICHEZ en qualité d'administrateur.

✓ **Devoir de mémoire**

Le Conseil Communal a approuvé, à l'unanimité, la motion déposée par Madame la Conseillère Communale, Monique WILLOCOQ, relative à l'action entamée par le Groupe Mémoire et a décidé de soutenir la « Déclaration de Breendonck 2007 ».

« Nous les anciens des camps qui avons eu la chance d'en revenir vivants et qui sommes encore là pour témoigner avons le devoir de parler au nom de tous ceux qui n'en sont pas revenus et qui ont donné leur vie, fusillés, pendus, torturés à mort pour rendre à notre patrie ses libertés et ses valeurs démocratiques.

Ensemble, avec eux, nous faisons appel solennellement à tous nos concitoyens pour que ces immenses sacrifices ne servent pas aujourd'hui à permettre à des parlementaires de les insulter en terminant leurs discours par le souhait de voir "crever" la Belgique et prêter serment de fidélité à notre Constitution en faisant le salut nazi : il est profondément incivique que ces parlementaires indignes soient encore tolérés à se manifester dans notre Palais des Nations, sous le couvert de leur immunité parlementaire et n'en soient pas chassés comme complices des criminels qui ont tué ceux qui furent assassinés sous nos yeux.

Au nom de tous ceux que nous représentons, nous réclamons que soit inscrite dans la Loi une sanction d'inéligibilité contre les partis et leurs candidats complices qui seraient condamnés pour non respect de la Convention Européenne des Droits de l'Homme telle qu'elle est consignée dans notre Droit Belge depuis 1955 et qu'il ne soit plus jamais permis à ces parlementaires indignes de mettre les pieds dans notre Parlement.

Nous attendons que tous les démocrates de notre pays nous soutiennent dans notre, sans doute, ultime mission de résistance qui a pour objectif de nous débarrasser de tous ces liberticides qui minent et déshonorent notre démocratie et mettent tout en œuvre pour la détruire. »

✓ **Construction d'un parking souterrain dans le périmètre « Quartier Cathédral »**

Le Conseil Communal a pris connaissance de la question posée par Madame la Conseillère Communale, Hélène CLEMENT-COUPLET, relative à la construction d'un parking souterrain en centre-ville dans le cadre du projet « Cathédral ».

« Au début de cette année, les membres du Comité de pilotage chargés du dossier de la revitalisation du « Quartier Cathédral », se sont rendus à Albi. Ils ont ainsi pu s'inspirer de l'expérience albigeoise de rénovation urbaine réalisée, depuis dix ans autour de sa cathédrale, comme à Tournai.

Ainsi, cette délégation a pu se rendre compte qu'il était possible d'allier des zones piétonnes avec une présence automobile discrète en centre-ville. Les Albigeois ont en effet réussi ce pari grâce à la création d'un nombre important de places de parking en souterrain, ce qui leur a permis de garder un centre-ville vivant et dynamique.

C'est pourquoi, sur base de l'expérience fructueuse menée à Albi, je me permets de demander au Collège si l'éventualité d'un parking souterrain en centre-ville a été étudiée dans le cadre du projet « Cathédral ». Parmi les endroits possibles pour ce type d'opération, on peut penser, par exemple, à la place Paul-Emile Janson. Celle-ci pourrait voir ainsi sa politique névralgique, comme centre d'accueil pour les visiteurs, renforcée.

Monsieur l'Echevin Yves DE GREEF apporte les informations suivantes à l'assemblée :

« Je vous remercie d'avoir posé cette question relative au parking dans le cadre du projet cathédrale. Cela permet en effet d'apporter des éclaircissements à une préoccupation qui est celle de la Ville de Tournai depuis maintenant de nombreuses années.

Vous avez raison d'avoir resitué cette problématique à la suite de notre échange de bonnes pratiques avec la Ville d'Albi à l'occasion d'une visite qu'une délégation avait pu effectuer dans cette ville.

En effet, nous savions qu'un nombre significatif de places de parking en souterrain avait complété le dispositif de remembrement urbain mis sur pied par la Ville d'Albi. Il faut pourtant être très prudent dans les comparaisons parce que nous avons pu observer lors de cette visite que la configuration géographique et spatiale de la Ville d'Albi n'est pas du tout identique à celle de Tournai. Toujours est-il, que les parkings souterrains y ont largement permis de dégager les places de parking en surface.

En ce qui concerne plus particulièrement la question de savoir s'il est possible d'envisager un parking souterrain sous la place Paul-Emile Janson, la réponse doit être catégorique pour une part de celle-ci et sujette à toutes les précautions d'usage pour l'autre partie de la place.

En effet, comme vous le montre le plan que j'ai fait déposer à chacun des chefs de groupes du Conseil, j'avais personnellement demandé que soit étudié la possibilité d'utiliser une citerne dont on m'avait dit qu'elle était énorme, citerne prévue en cas d'incendie de la Cathédrale... Comme vous le verrez sur le plan, celle-ci se situe en face de l'Hôtel dit Dexia que nous achèterons prochainement et d'un célèbre magasin de confection qui se trouve sur la partie est de la place. Elle est donc située sur une trentaine de mètres avec une hauteur de moins de deux mètres sous une partie de la Place Paul-Emile Janson déjà rénovée. Il ne pourrait être question en fonction des subsides reçus pour cette rénovation d'envisager de rouvrir cette partie de place sans des frais énormes pour la réalisation du parking lui-même mais aussi en dédommagements notamment européens des subsides reçus. L'existence de cette citerne n'est donc en rien un atout utilisable techniquement.

Pour la deuxième partie de la Place Paul-Emile Janson, partie relativement restreinte, puisqu'elle ne concerne pratiquement que la zone utilisée par le chantier actuel (celle des baraquements à côté de la Porte Mantille jusqu'aux actuelles Archives de l'Etat). Cette partie qui jouxte à la fois la Cathédrale, le Quadrilatère et probablement un des accès de l'Hôtel 4 étoiles qui devrait se situer à proximité pourrait être susceptible techniquement mais moyennant études, de créer un parking souterrain. Etant donné les coûts considérables de chaque place de parking en souterrain, et les risques inhérents à une construction proche de la Cathédrale, notamment en fonction du banc rocheux, le projet ne semble ni réaliste ni très probablement réalisable. Rien n'empêcherait cependant un promoteur privé qui le souhaiterait, de déposer des plans qui couvriraient le sous-sol des actuelles Archives de l'Etat, voire partie de l'espace non encore aménagé à ce jour. A ma connaissance cependant je dois à l'honnêteté de vous dire que les contacts que nous avons eus avec différentes sociétés spécialisées et promoteurs ne permettent pas de croire qu'un tel parking pourrait être envisagé d'emblée.

En résumé donc,

1. Il n'est pas possible d'envisager un parking sur la partie déjà restaurée.

2. Un éventuel parking souterrain sous les parties privées et publiques restantes (non aménagées) ne pourrait faire l'objet d'un projet que dans le cadre d'un partenariat public-privé souhaité par le futur acquéreur. »

NDLR : Un parking de 480 places, sur trois niveaux, sous la place Reine Astrid et un second parking de 200 places sous la place Crombez font partie des projets de la majorité PS-cdH auquel il convient d'ajouter les 125 places du parking sous la rue Perdue.

✓ **Cimetière du Sud - Ossuaire**

Monsieur le Bourgmestre a lu en séance le rapport administratif établi par Monsieur le Secrétaire Communal suite aux événements survenus le 28 juillet 2008 au Cimetière du Sud à Tournai.

Le Conseil Communal a décidé :

- ✓ De retirer le point relatif à une modification de réglementation de la circulation au Hameau de Bekelet à Béclers.
- ✓ De modifier la circulation et le stationnement sur le parking de la Maison de la Culture et ses abords.
L'entrée sur le site de la Maison de la Culture se fait par le Boulevard des Frères Rimbaut en sens unique, excepté pour les cyclistes.
Face au parvis de la Maison de la Culture, dans la voie d'entrée, sur la gauche, est prévue une aire de stationnement limitée à une durée de 10 minutes. Un nouvel accès au parking de l'Esplanade de l'Europe a été créé à cet endroit, en sens unique excepté pour les cyclistes.
Le parking face au parvis de la Maison de la Culture est réservé au stationnement des personnes à mobilité réduite et des motos.
La circulation vers le parking de la Maison de la Culture, côté avenue De Gaulle, venant du parvis de la Maison de la Culture, se fait en sens unique, excepté pour les cyclistes.
La circulation le long du parking se fait dans les deux sens et débouche sur l'avenue de Gaulle.
Voté à l'unanimité
- ✓ D'organiser le stationnement en épi dans la rue du Vingt-quatre Août, entre les n° 5 et 21.
Voté à l'unanimité
- ✓ D'installer une « Zone 30 » dans l'Allée des Princes d'Allain à Tournai, entre la rue de la Lys et le Pont Delvallée. Un passage pour piéton sera établi à proximité de l'Institut d'Enseignement Supérieur Provincial (IESPP).
Voté à l'unanimité
- ✓ De modifier et d'adopter des noms de rues à Warchin pour le lotissement de « La Couture des Trois Oignons ».
Voté à l'unanimité
- ✓ De marquer son accord sur le projet de convention négocié avec l'Etat Fédéral dans le cadre de la politique de sécurité et de l'approche de la délinquance juvénile du Gouvernement Fédéral qui fixe les modalités de mise à disposition d'un médiateur.
Voté à l'unanimité
- ✓ D'approuver les conventions « gardiens de la paix » dans le cadre du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 2007-2010. Ces conventions visent à permettre à la Ville de Tournai de disposer de moyens financiers supplémentaires pour l'engagement de « gardiens de la paix », anciennement appelés Assistants de Prévention de Sécurité (APS).
Voté à l'unanimité

- ✓ De modifier le Règlement du 3 juillet 2006 sur les Funérailles et Sépultures ainsi que le Règlement Général de Police du 1^{er} juillet 2002 dans le cadre de l'utilisation des containers dans les cimetières.

L'article 8 du Règlement du 3 juillet 2006 sur les Funérailles et Sépultures est remplacé par le texte suivant :

« Il est interdit de déposer des déchets de toutes sortes dans l'enceinte des cimetières et à proximité de ceux-ci.

Les déchets résultant du petit entretien des sépultures doivent être éliminés par le biais des containers prévus à cet effet.

Ces containers sont destinés à recevoir exclusivement ces déchets et ceux qui proviennent des menus travaux effectués par les préposés des cimetières afin d'assurer la bonne tenue des lieux.

En vertu de l'article 240 § 1er 3°) du Règlement Général de Police du 1er juillet 2002, toute personne qui y dépose d'autres déchets encourt une amende administrative d'un montant compris entre 25,00 € et 250,00 €. »

Les articles 178 et 240 § 1er du Règlement Général de Police du 1er juillet 2002 sont complétés comme suit :

A l'article 178 de ce règlement un point 2 Bis rédigé comme suit est ajouté :

« 2 bis. Les containers placés dans l'enceinte des cimetières sont exclusivement destinés à recevoir les déchets résultant, d'une part, du petit entretien des sépultures et, d'autre part, des menus travaux effectués par les préposés des cimetières afin d'assurer la bonne tenue des lieux. »

Le point 3°) du paragraphe 1er de l'article 240 de ce Règlement est remplacé par le texte suivant :

« § 1. Encourt une amende administrative d'un montant compris entre 25,00 et 250,00 € : 3°) celui qui ne respecte pas les prescriptions prévues par les articles 173.2, 174, 175 § 1, 175 § 2, 177.3 et 178 du présent Règlement relatifs à l'enlèvement des ordures ménagères". »

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ D'approuver un avenant au contrat liant la Ville de Tournai au propriétaire de la péniche « CARPE DIEM » et relatif à la saison touristique 2008 de la péniche.

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ De marquer son accord sur les termes d'une convention de gestion à conclure avec la Sprl Jacques DELNESTE et l'Asbl Maison de la Culture pour l'exploitation de la cafétéria de la Maison de la Culture.

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ De passer une convention de partenariat entre la Ville de Tournai et la Sprl XI Communication pour l'édition d'un agenda communal gratuit qui sera distribué en « toutes-boîtes » sur l'entité et contiendra des informations sur la commune. La convention court sur trois éditions/années et n'occasionnera pas de coût pour la Ville de Tournai.

[Voté par les groupes PS et cdH - Abstention des groupes MR et ECOLO](#)

- ✓ De retirer le point relatif au parking public souterrain de la rue Perdue à Tournai.

- ✓ De vendre, de gré à gré, une parcelle rue des Combattants à Froyennes d'une superficie de 4a90ca pour un montant minimal de 45.000 euros hors frais. Cette vente permet de désenclaver une parcelle propriété du Centre Public d'Action Sociale, dont la vente sera conjointe.

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ De vendre, de gré à gré, l'ancienne bibliothèque communale rue du Curé Notre-Dame pour un prix minimum de 1.078.000 euros hors frais, conjointement avec la vente des biens du Centre Public d'Action Sociale à la place de l'Evêché.
[Voté par les groupes PS, cdH et ECOLO- Abstention du groupe MR](#)
- ✓ D'approuver la réalisation de travaux supplémentaires aux travaux d'installation d'un ascenseur et de création d'un espace d'accueil à l'Hôtel de Ville de Tournai pour un montant de 36.295,37 euros.
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ D'approuver le projet définitif des travaux d'amélioration de l'éclairage public et d'aménagement de sécurité dans l'entité de Kain au montant estimé de 430.942 euros.
De désigner l'Intercommunale d'Electricité du Hainaut (IEH) pour la mise en œuvre des fournitures à prix de revient et dont le coût est estimé à 174.255,74 euros.
De charger l'Intercommunale d'Electricité du Hainaut (IEH) de passer le marché relatif à l'achat des luminaires dont le coût est estimé à 256.686,46 euros.
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ De passer un marché conjoint - Ville de Tournai et Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) - pour des travaux d'aménagement de voirie et d'égouttage à la rue des Sept Fontaines à Tournai. Le marché est estimé à 515.160,17 euros.
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ De passer un marché pour l'aménagement et la sécurisation, d'une liaison cyclable entre le centre de délasserment Aqua Tournai et Vaulx (rue Jean-Baptiste Moens, chemin d'Antoing et Vieux chemin de Mons). Le marché est estimé à 582.218.12 euros.
[Voté par les groupes PS, cdH et MR - Abstention du groupe ECOLO](#)
- ✓ Prend acte de la décision prise en urgence par le Collège Communal le 26 juin 2008 de passer un marché pour des travaux de réfection de la voirie à la rue de la Buissonnière à Vaulx pour un montant de 12.039,50 euros.
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ Prend acte de la décision prise en urgence par le Collège Communal le 26 juin 2008 de passer un marché pour des travaux de réfection de la voirie de l'égouttage à la rue de Buissonnière à Vaulx pour un montant de 12.039,50 euros.
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ Prend acte de la décision prise en urgence par le Collège Communal le 10 juillet 2008 de passer un marché pour des travaux de réfection de dalles de béton monolithe au Grand Chemin à Havinnes pour un montant de 9.221,87 euros.
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ Prend acte de la décision prise en urgence par le Collège Communal le 14 août 2008 de passer un marché pour la réparation d'un camion poubelle du Service Propreté Publique.
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ De passer un marché à lots de travaux et fournitures pour le Centre Culturel de Maulde et relatif à des travaux d'assèchement des murs, de sanitaires, d'électricité et de peinture. Le montant global du marché est estimé 5.558,39 euros.
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ Accepte de prendre en charge le coût de l'option « moteur Euro 4 » pour l'autopompe semi-lourde acquise par le Service Incendie pour un montant de 9.462,10 euros. La dépense sera couverte à 75% par la Dotation de la Régie Provinciale Autonome.
[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ De passer un marché de fournitures pour l'acquisition d'un bateau pneumatique destiné au Service Incendie dont le coût est estimé à 6.655 euros.
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ De passer un marché de fournitures pour l'acquisition de matériaux de construction destinés à l'aménagement du bâtiment de la Crèche « Le Clos des Poussins », dont le montant est estimé à 10.890 euros.
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ De passer un marché de fournitures pour l'achat de mobilier urbain destiné à des aménagements de sécurisation aux abords des écoles. Le marché est estimé à 89.812,25 euros.
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ De modifier le nom de certaines écoles communales (classement alphabétique).

Le Petit Colisée devient Ecole Communale Maternelle « Le Petit Colisée »
 l'Ecole Beau-Séjour devient Ecole Communale Maternelle du Beau-Séjour
 l'Ecole Beyaert devient Ecole Communale Maternelle Beyaert
 l'Ecole chaussée de Lille devient Ecole Communale Maternelle Saint-Lazare
 l'Ecole d'Havennes devient Ecole Communale Primaire d'Havennes
 l'Ecole de Barry devient Ecole Communale de Barry
 l'Ecole de Béclers devient Ecole Communale "Béclers des Champs"
 l'Ecole de Blandain devient Ecoles Communales de Blandain
 l'Ecole de Froidmont devient Ecole Communale de Froidmont
 l'Ecole de Gaurain devient Ecole Communale de Gaurain
 l'Ecole de Joncquerelle devient Ecole Communale de la Joncquerelle
 l'Ecole de Kain (Ecoles) devient Ecole Communale Les Apicoliers 1
 l'Ecole de Kain (rue Raoul Van Spitael) devient Ecole Communale Les Apicoliers 2
 l'Ecole de Marquain devient Ecole Communale de Marquain
 l'Ecole de Templeuve devient Ecole Communale Camille Depinoy
 l'Ecole de Vaulx devient Ecole Communale de Vaulx
 l'Ecole de Vezon devient Ecole Communale « Crayons de Soleil »
 l'Ecole de Warchin devient Ecole Communale Fondamentale de Warchin
 l'Ecole n° 1 (Paris) devient Ecole Communale Paris
 l'Ecole n° 2 (Justice) devient Ecole Communale de la Justice
 l'Ecole n° 3 (De Gaulle) devient Ecole Communale Jean Noté
 l'Ecole n° 4 (Marvis) devient Ecole Communale Fondamentale Arthur HAULOT
 l'Ecole n° 5 (Château) devient Ecole Communale du Château
 l'Ecole n° 6 (chemin d'Ere) devient Ecole Communale du Vieux chemin d'Ere
 l'Ecole Résidence Carbonnelle devient Ecole Communale Primaire du Val d'Orcq
 l'Ecole rue du Nord devient Ecole Communale Maternelle du Nord

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ D'adhérer à l'appel à projets du Plan Air Climat du Ministre des Affaires Intérieures et de la Fonction Publique, Philippe COURARD, pour l'année 2009.
D'approuver le dossier de candidature visant à remplacer les luminaires de type HPL sur l'entité de Tournai.
De solliciter la subvention, au taux de 80%, auprès de la Direction Générale des Pouvoirs Locaux.
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ Prend connaissance des résultats de l'enquête publique relative à une demande de permis de lotir à la rue du puits à Havennes.
D'approuver les modifications à apporter à la voirie communale.
[Voté par les groupes PS, cdH et MR - Le groupe ECOLO vote contre](#)

- ✓ De modifier le budget 2008 comme suit

Service Ordinaire	recettes	90.175.360,15 €
	dépenses	85.971.505,72 €
	boni	4.203.854,43 €
Service Extraordinaire	recettes	20.814.714,07 €
	dépenses	19.072.011,95 €
	boni	1.742.702,12 €

Voté par les groupes PS, cdH et MR - Abstention du groupe ECOLO

- ✓ De renouveler , pour l'exercice 2009, les règlements relatifs aux taxes additionnelles, à savoir :
 - Au précompte immobilier au taux de 2.700 centimes (inchangé)
 - À l'Impôt des Personnes Physiques au taux de 8,8% (inchangé) à charge des habitants du Royaume qui sont imposables dans la Commune au 1^{er} janvier de l'année donnant son nom à l'exercice.

Voté par les groupes PS, cdH et ECOLO - Le groupe MR votre contre

- ✓ De la désaffectation du solde disponible de divers emprunts, à concurrence de 172.005,89 euros, pour des travaux de réfection de voiries.

Voté à l'unanimité

- ✓ De donner un caractère non limitatif aux crédits de la modification du budget ordinaire de la Régie Communale (non autonome) de valorisation des énergies renouvelables de l'exercice 2008 (projet Gazenbois).

D'arrêter la modification du budget des recettes et dépenses du Service Ordinaire de la régie pour l'exercice 2008 (intervention communale de 100.000 euros) comme suit :

Service Ordinaire	Budget initial	Modifications	Budget modifié
Recettes	100.000 €	0 €	100.000 €
Dépenses	100.000 €	0 €	100.000 €
	0 €	0 €	0 €
Service Extraordinaire			
Recettes	462.500 €		
Dépenses	462.500 €		
	0 €		

Voté à l'unanimité

- ✓ D'approuver le bilan 2007 de l'Asbl Maison des Sports.
Constata qu'un boni de 49.849,78 euros a été réalisé à l'exercice.

Voté à l'unanimité

- ✓ D'accepter le don d'un tableau d'époque représentant le portait de l'Abbé LEGRAND, dernier abbé de l'Abbaye Saint-Martin, sur l'emplacement de laquelle est partiellement bâti l'Hôtel de Ville. Le tableau sera repris dans les collections du Musée des Beaux-Arts et sera exposé à proximité de l'entrée de la Crypte de l'Hôtel de Ville.

Voté à l'unanimité

- ✓ D'autoriser le prêt de « La grève du Bas Butin à Honfleur » de Georges SEURAT du 9 octobre 2008 au 21 janvier 2009 au Palazzo Reale de Milan. Le tableau sera assuré par l'emprunteur pour une valeur de 25.000.000 d'euros et deux œuvres seront mises en prêt compensatoire : « Faro a Westkapelle » de Piet MONDRIAN et « La Virata » de Gerardo DOTTORI.

Voté à l'unanimité